

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes  
4B Sud-Charente  
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 novembre 2014

DATE DE CONVOCATION : 21 novembre 2014

N°2014-08-11

Conseillers en exercice : 66  
Conseillers titulaires et suppléants présents : 65  
Conseillers votants : 55  
Dont pouvoirs : 1

Pour : 55  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an 2014 et le 27 novembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Bécheresse, sous la présidence de M. Jacques CHABOT, Président.  
Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Loïc DEAU remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

**ANGEDUC** : Mme IDIER Chantal - **AUBEVILLE** : M. MONNET Lionel - **BAIGNES** : M. DELETOILE Gérard - **BARBEZIEUX** : Mme SWISTEK Florence, Mme DELPECH DE MONTGOLFIER Anne, Mme LELIEVRE Dominique, Mme GARD Patricia, Mme HUGUET Séverine, M. MEURAILLON André, M. CHAUVIN Thierry, M. RENAUDIN Vincent, M. GUERN Joël - **BARRET** : M. CHATELLIER Dominique - **BECHERESSE** : M. MAURICE Jacky - **BERNEUIL** : Mme IMBERT Pascale - **BLANZAC-PORCHERESSE** : Mme GRENOT Marie-Pierre - **BRIE SOUS BARBEZIEUX** : M. ELION Jean-Pierre - **BROSSAC** : Mme SOULARD Annick, M. MAUDET Didier - **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe - **CHAMPAGNE VIGNY** : M. SAUMON Gérard - **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - **CONDEON** : Mme FOUASSIER Véronique, M. BOUTIN Christian - **CRESSAC ST GENIS** : M. GALLAIS Denis - **ETRIAC** : M. MASSE Bernard - **GUIMPS** : M. RAVAIL Pierre - **JURIGNAC** : M. DECELLE Guy, M. COUSSY Jean-Marie - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques - **LAGARDE SUR LE NE** : M. DESMORTIER Joël - **LAMERAC** : M. GAILLARD Eric - **LE TATRE** : M. DESSE Bernard - **MAINFONDS** : M. BARBOT Jean-Pierre - **MONTCHAUDE** : M. BERGEON Frédéric, M. HERAULT Gabriel - **ORILLES** : Mme LAGARDE Isabelle - **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique - **PEREUIL** : M. VERGNION Philippe - **PERIGNAC** : Mme EDELY Françoise, M. MONTENON Thierry - **REIGNAC** : Mme BELLOT Marie-Claude, M. DEAU Loïc - **SAINT AULAIS** : M. HUNEAU Patrick - **SAINT BONNET** : M. BUFFARD Georges - **SAINT FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire - **SAINT LEGER** : Mme BAUDINAUD Virginie - **SAINT MEDARD** : Mme MONNEREAU Françoise - **SAINT PALAIS DU NE** : M. DUBROCA Allain - **SAINT-VALLIER** : M. FAVREAU Patrick - **SAINTE SOULINE** : M. GOHIN Christian - **TOUVERAC** : M. HUGUES Jacky, Mme DUMONTET Jocelyne.

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy, M. PRISSET Christian, M. HERROUET Jean-Pierre, M. CHAPUZET Jean-Paul, M. MITROPE Robert, Mme GENDRINEAU Laurence, Mme PARIS Nicole, M. PETIT Bernard, M. NEBOUT Franck, Mme MARTINEAU Françoise, M. FAURE Jean-Marie.

Etaient excusés :

Mme BOUCHER-PILARD Maryse, M. MAUGET Bernard, M. GUILLON Jean-Jacques, M. TESTAUD Alain, M. HILAIRET Joël, Mme ROCHAS Anne-Marie, Mme POIRIER Sylvie.

Pouvoir :

M. DELATTE Benoit (Barbezieux) a donné pouvoir à Mme Florence SWISTEK.

**N°11 – Objet : Approbation de l'APD pour l'aménagement d'un giratoire sur l'avenue de l'Europe (RD731) à Barbezieux Saint Hilaire et validation du montant définitif des honoraires du maître d'œuvre**

**Rapporteur :** Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie

La Communauté de Communes des 4B Sud-Charente s'est engagée en octobre 2013 à aménager un giratoire sur l'avenue de l'Europe (RD 731) à Barbezieux Saint-Hilaire, sous maîtrise d'ouvrage déléguée du Conseil Général.

Pour rappel, la réalisation de ce giratoire permettra une meilleure fluidité du trafic routier avec notamment :

- l'affirmation de la vocation commerciale et artisanale de l'ensemble des terrains de part et d'autre de l'avenue de l'Europe pour permettre à la fois le déplacement de la station de service Leclerc et l'implantation de nouvelles activités commerciales et artisanales ;
- la dissociation des flux routiers entre l'entrée de la ville (rue de la République) et la zone commerciale Leclerc (accès depuis le giratoire projeté) réduisant les nuisances pour les riverains et les conflits d'usage tant en termes de sécurité que de gêne au trafic.

Pour mémoire, le financement de l'opération est assuré pour 70% par la SAS SODIBA, Centre E.Leclerc et pour 30% par les collectivités locales (10% Conseil Général, 10% Commune, 10% la CdC des 4B).

La Communauté de Communes a confié à la société SERVICAD une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de cet ouvrage. Les études de conception d'avant-projet ont été menées en étroite collaboration avec le Conseil Général, la commune de Barbezieux et la SAS SODIBA Centre E.Leclerc qui ont permis d'aboutir à une validation du projet. Le marché de maîtrise d'œuvre a été signé le 06 novembre 2013 sur un montant estimatif de travaux de 255 000 € HT. Le taux de rémunération provisoire était de 3.20 % en phase APD

L'équipe de maîtrise d'œuvre a rendu son dossier APD avec un coût prévisionnel des travaux évalué à 318 246,50 € HT. Le forfait de maîtrise d'œuvre est de 10 183.89 €.

**Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- valide le dossier APD établi par le bureau SERVICAD pour une enveloppe prévisionnelle des travaux de 318 246,50 € HT (valeur octobre 2014),
- valide le montant des honoraires de la maîtrise d'œuvre établissant le forfait définitif de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour un taux honoraire de 3,20% de la mission de base, soit un montant de 10 183.89 € ;
- autorise Monsieur le Président à valider les dossiers de consultation des entreprises afin de lancer la consultation ;
- s'engage à réunir les financements nécessaires à l'exécution des travaux pour l'ensemble de l'opération selon le plan de financement présenté ci-dessus ;
- s'engage à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération et à financer la totalité du projet telle que présentée ;
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de la présente délibération.

AR PREFECTURE

016-241600501-20141127-DEL\_2014\_08\_11-DE  
Regu le 02/12/2014

Certifié exécutoire par le Président  
Reçu en Sous-Préfecture le : 02/12/14.....  
Publié ou notifié le : 02/12/14.....  
Touvérac, le .....02/12/14.....

Pour extrait conforme,  
Touvérac, le 1<sup>er</sup> décembre 2014  
Le Président,  
Jacques CHABOT.

